



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

**Création du Conseil Communal Citoyen**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

## Communication & Relations Extérieures Création du Conseil Communal Citoyen

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

- vu le CCT,
- vu la loi ATR n° 92-125 du 5 février 1992

La participation des citoyens à la vie communale étant une nécessité, notre municipalité s'est attachée, comme vous le savez, à développer la démocratie locale, par la mise en place de Comités Consultatifs sur des thèmes précis et la prise en compte de l'important et exceptionnel travail associatif et bénévole.

Prenant acte de la demande croissante d'associations et d'habitants, de syndicats et de groupes socioprofessionnels qui souhaitent s'associer activement aux travaux de la Cité, je propose la création d'un Conseil Communal Citoyen, ayant pour vocation de réfléchir au fond, sur toute question essentielle d'intérêt communal dans une perspective d'action à moyen ou long terme.

Le Conseil Municipal ne sera pas lié par ses avis qui constitueront toutefois un outil essentiel d'aide à la décision.

La composition du Conseil Communal Citoyen sera organisée autour de quatre collèges:

- 1) Economie
- 2) Enseignement, sport, culture
- 3) Social
- 4) Environnement

Je présiderai ce Conseil Communal Citoyen qui se réunira en Assemblée Plénière deux fois par an, avec production d'un rapport annuel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la création d'un Conseil Communal Citoyen
- Adopter l'organisation générale proposée,
- Approuver la composition de cette instance,
- Désigner Monsieur le Maire comme Président.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	7
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)